

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2026-20 **Permission de voirie route des Lauriers**

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 11 février 2026, par laquelle l'entreprise Oplus Piscines, représentée par Monsieur PORTET Patrick, 12 avenue du Champs de Mars – 11100 NARBONNE, sollicite une autorisation d'installer un camion grue le long de la parcelle cadastrée B 1821, 4 lotissement les Bastides du Ponant, afin de permettre la livraison d'une piscine coque le jeudi 26 février 2026 de 09h00 à 12h00,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, le permissionnaire est autorisé à stationner un camion grue le long de la parcelle cadastrée B 1821, 4 lotissement les Bastides du Ponant, afin de permettre la livraison d'une piscine coque le jeudi 26 février 2026 de 09h00 à 12h00.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 20/02/2026

Publication sur le site internet de la commune le 20/02/2026

Puissalicon le 20/02/2026

Michel FARENC
Maire

